

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SANSAIS POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIEN MÉCANISME D'HORLOGERIE DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025****PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SANSAIS POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIEN MÉCANISME D'HORLOGERIE DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020 modifiant les statuts du Fonds communautaire du Patrimoine ;

Vu la délibération de la commune de Sansais en date du 7 juillet 2025 sollicitant un fonds de concours pour la restauration de l'ancien mécanisme d'horlogerie de l'église Saint-Vincent selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (en HT)		RECETTES	
Restauration de l'horloge de l'église Saint-Vincent	2 559,50 €	CAN (Fonds Communautaire du Patrimoine)	959,75 €
		Club des Mécènes 79	640,00 €
		Autofinancement	959,75 €
TOTAL DEPENSES	2 559,50 €	TOTAL RECETTES	2 559,50 €

Considérant l'avis favorable apporté par les membres de la Commission du Fonds communautaire du Patrimoine, en date du 27 mai 2025 par consultation, confirmé dans sa séance du 4 septembre 2025, relatif à l'éligibilité du projet, à son protocole de restauration et au montant du devis ;

La Commune de Sansais souhaite faire restaurer l'ancien mécanisme d'horlogerie de l'église Saint-Vincent, de facture E. Girard Pellerin Frères Successeurs - Tiffauges, daté de 1880 (ca).

Il a été demandé à l'entreprise Lussault le démontage complet de l'horloge mécanique, le dégraissage de l'ensemble, le polissage de tous les éléments en laiton, la mise en peinture des éléments métalliques, le nettoyage complet avec traitement du chevalet/support en bois.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la commune de Sansais un fonds de concours au titre du Fonds communautaire du Patrimoine à hauteur de 959,75 €, soit 37,5% du montant de l'opération de restauration de l'ancien mécanisme d'horlogerie de l'église Saint-Vincent ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention d'attribution ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué